

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUIN 2024

CS-2024-065 AVENANT A LA CONVENTION DE CO-FINANCEMENT - « POSTE DE CHARGE DES FINANCEMENTS EXTERNES »

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi treize juin, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du six juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Dominique DAVID

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric	×			BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	х		117	LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul	×			MAHÉ Nicolas		E - 1
	MOESSARD Régis		×		PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		×		GALAOUIC Robin		
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain		х	Laurence Guillemine	Poste vacant		
	GUILLEMINE Laurence	×			LAUNAY Hélène		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	х			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri	х			PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre	×			CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	×			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo -Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan	x			DIERICX Brigitte		posses della
	DUGABELLE Denis		х	Frédéric Dunet	RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond	х			RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe		x		POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël	×			BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	х			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	×			Poste vacant		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier	x			CONFOLANT André		
	CHAMBRAGNE Sébastien		x		GUILOIS Emilie		
Châteaubriant- Derval	DAVID Dominique	×			Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique	х			DESCARPENTRIES Sylvain Accusé de réce	ption en préfectur	e
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent		x		Sylvain Accusé de réce 044-200014926 PELTIER La et i bia récepti	20240613-CS-20 on préfecture : 20)24-065-DE (06/2024

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022-36 du Comité syndical de TE44 du 28 avril 2022, relative à l'ouverture de postes en contrat de projet,

Vu la délibération n° 2022-76 du Comité syndical de TE44 en date du 21 septembre 2022 portant cofinancement du poste de chargé de programmes de financement,

Vu la délibération n° 2024-008 du Comité syndical en date du 22 février 2024 portant ouverture d'un poste de chargé.e des financements externes en contrat de projet,

Considérant que les membres de l'Entente « Territoire d'énergie Pays de la Loire » ont collectivement, sous la forme de groupement, ou individuellement, participé à la réalisation de programmes accompagnant techniquement et financièrement les projets de rénovation énergétiques de divers ouvrages publics, portés sur leur propre patrimoine ou sur le patrimoine de leurs collectivités membres.

Considérant que dans la continuité des programmes ACTEE SEQUOIA et CEDRE, lesdits membres souhaitent :

- Réaliser une veille sur les opportunités de financement,
- Effectuer les montages et le suivi des dossiers de demande de subvention pour le compte du Pôle Territoire d'énergie Pays de la Loire ou de chaque Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité,
- Aider à la mise en place de dispositif d'aide aux projets,

Considérant que pour mettre en œuvre cet accompagnement, un poste en contrat de projet, d'une durée de 24 mois, a été ouvert en avril 2022 par le Comité syndical de TE44, poste co-financé à part égale avec le SYDEV, le SIEML, TE53 et le Département de la Sarthe,

Considérant qu'il a été proposé de contractualiser une convention de co-financement entre les parties précitées, afin de formaliser les modalités administratives, juridiques et financières de la mutualisation du poste de « chargé de programme de financement rénovation énergétique »,

Considérant qu'il a été proposé que l'agent recruté pour occuper le poste soit sous la responsabilité hiérarchique de TE44 et que le coût annuel du poste chargé soit pris en charge à part égale par chaque partie à la convention,

Considérant le départ du précédent collaborateur, il est proposé de prendre en compte certaines modifications suite à l'arrivée du nouveau collaborateur sur ce poste le 15 avril dernier telles que le salaire brut chargé, le rattachement hiérarchique, l'ajustement des missions...

Considérant qu'il est proposé d'acter ces changements par un avenant pour la durée résiduelle de la convention, soit jusqu'au 30 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'avenant à la convention, annexé à la présente délibération, dans les caractéristiques ci-avant détaillées,
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant à la convention relative au co-financement d'un poste de chargé de financements externes entre les membres de l'Entente « Territoire d'énergie Pays de la Loire », ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.

Délégués en exercice : 24 17 Présents : Pouvoirs: 2 19 Votants: Pour: 19 Contre: 0 0 Abstention: Publication effectuée le : 20/06/2024 Le Président, Raymond CHARBONNIER

> Accusé de réception en préfecture 044-200014926-29240613-CS-2024-065-DE Date de réception préfecture : 20/06/2024